

**Commune de GOLINHAC**

**Conseil Municipal : Séance du Vendredi 29 janvier 2021**

**L'an deux mil vingt et un et le vingt-neuf janvier à 20 heures 30,**

le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par Monsieur Alexandre BENEZET, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre BENEZET, Maire.

**Conseillers présents** : BENEZET Alexandre – GROS Pascale - GALAN Pierrette - VAYSSADE Jean-Jacques - BOUSQUET Marlène - CELERIER Stéphanie - HALMA Danielle - LAMOTTE Dominique – NOLORGUES Guillaume - PAGES Christophe

**Conseiller ayant donné pouvoir** : COMBETTES Maryline à VAYSSADE Jean-Jacques

**Secrétaire de séance** : BOUSQUET Marlène

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal
- Tableau des emplois
- Réfection des cimetières de Golin hac et Castail hac (validation du projet, plan de financement, demandes de subventions...)
- Lancement du projet de réfection des vestiaires du terrain de foot
- Convention de déneigement avec la commune de Campuac
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et donne lecture du pouvoir reçu (repris ci-dessus).

Madame Marlène BOUSQUET est désignée secrétaire de séance.

**Délibération N° DL20210129-01 – Instauration du huis clos**

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-18,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos afin de respecter les mesures sanitaires restrictives de lutte contre la COVID-19 pour protéger le personnel ainsi que les conseillers municipaux compte tenu de la jauge de la salle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

. Décide qu'il se réunit à huis clos pour toute la séance.

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal :**

**DECISION DU MAIRE N° 2020-03** : Bail de location signé avec Mme Sophie BARBIEUX pour une maison T5 sise Le Bourg pour un loyer mensuel de 345 € à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**DECISION DU MAIRE N° 2021-01** :

Vente d'une concession à perpétuité dans le cimetière de Golin hac à Mme Huguette CARCENAC et M. Michel BENEZET pour la somme de 160 €.

**Commune de GOLINHAC**  
**Conseil Municipal : Séance du Vendredi 29 janvier 2021**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retirer le point intitulé « Tableau des emplois ». Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ajournement.

**Délibération N° DL20210129-02 – Réfection des cimetières de Golin hac et Castail hac – validation du projet, plan de financement, demandes de subventions**

Suite à la délibération DL20180413-21 du 13 avril 2018 approuvant entre autres le choix de la maîtrise d'œuvre pour la réfection des allées du cimetière, la Commune de Golin hac souhaite à présent réaliser des travaux de réhabilitation des murs d'enceinte des deux cimetières de la Commune.

En plus de la réfection des murs d'enceinte, Monsieur le Maire rappelle que le projet retenu consiste à préparer les allées et les engazonner, bétonner entre les tombes sur les largeurs inférieures à 30 centimètres et créer un point d'eau supplémentaire au cimetière de Golin hac.

Il présente au Conseil municipal le projet chiffré par le Cabinet Frayssinet Concept. Le montant prévisionnel des travaux et des honoraires s'élève à 80 637.60 €HT soit 96 765.12 €TTC.

Le plan de financement prévisionnel suivant est proposé :

<i>Financiers</i>	<i>Montant espéré</i>	<i>Obtention du financement</i>	
		<i>Date de la demande</i>	<i>Date de la décision</i>
ETAT = 40%	32 255.04 €	26/01/2021	
CONSEIL REGIONAL = 15%	12 095.64 €		
CONSEIL DEPARTEMENTAL = 25%	20 159.40 €		
Montant total des aides demandées	64 510.08 €		
Autofinancement = 20% + TVA	32 255.04 € TTC		
<b>Total</b>	<b>80 637.60 €HT</b>	<b>96 765.12 € TTC</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- . Approuve le projet de réfection des deux cimetières tel que présenté ci-avant,
- . Valide le plan de financement,
- . Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différents financiers potentiels : l'Etat, le Conseil régional Occitanie et le Conseil départemental de l'Aveyron,
- . Autorise Monsieur le Maire à consulter les différentes entreprises de travaux,
- . Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la réalisation de ce projet,
- . Dit que les crédits seront inscrits sur le budget principal 2021.

**Délibération N° DL20210129-03 – Réfection du local vestiaires, sanitaires, local arbitres et abords du terrain de football du Radal**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'un état des lieux du bâtiment vestiaires a été réalisé le 02/09/2020. Il apparaît que ces équipements sont vétustes, en effet, ils n'ont pas fait l'objet de rénovation, outre l'entretien courant, depuis leur construction.

**Commune de GOLINHAC**  
**Conseil Municipal : Séance du Vendredi 29 janvier 2021**

Compte tenu de l'utilisation fréquente du stade de foot et de ce local, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de lancer un projet de réhabilitation intérieur de ce bâtiment ainsi que des abords.

Il rappelle que ce local est un établissement recevant du public de 5<sup>ème</sup> catégorie et qu'à ce titre, différentes normes d'accessibilité et de sécurité seront à respecter lors de la réhabilitation. Il présente les grandes lignes du projet envisagé qui sera à définir précisément :

- . Au rez-de-chaussée : réfection des vestiaires, des douches, espace stockage, sanitaires et du WC public,
- . Au 1<sup>er</sup> étage : aménagement d'un local pour l'arbitre, espace stockage et création d'un « club house »,
- . A l'extérieur, aménagement des abords et du parking.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- . Approuve le principe d'une rénovation du bâtiment situé au terrain de football du Radal ainsi que de ses abords,
- . Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour désigner un maître d'œuvre,
- . Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes autres démarches afférentes à ce projet.

**Délibération N° DL20210129-04 – Convention de déneigement avec la commune de Campuac**

De façon à mutualiser les services de déneigement des voies intercommunales, les élus municipaux des communes de Golin hac et de Campuac ont souhaité mettre en place une convention définissant les compétences et responsabilités de chacune des deux communes lors des opérations de déneigement.

De ce fait, il a été défini une liste de voies intercommunales qui seront déneigées par les services de la commune voisine, de façon à assurer une continuité de la circulation. Les conditions d'intervention ainsi que les responsabilités réciproques de chacune des deux communes sont définies dans la convention jointe à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- . Approuve le principe de mutualisation du déneigement des voies communales, en partenariat avec la commune voisine de Campuac,
- . Approuve les conditions de la convention de déneigement,
- . Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et tout document s'y référant.



**Questions diverses :**

**Cimetières** : columbarium pour Castail hac et columbarium supplémentaire pour Golin hac à voir prochainement ainsi que le règlement des cimetières

**Plan de formation** : de l'agent technique (divers CACES)

**Tables et bancs de prêt** : le Conseil municipal autorise le Maire à commander 30 tables avec bancs.

**Saison touristique 2021** : le 20 janvier dernier le Maire et la 1<sup>ère</sup> Adjointe réunissaient les gérants du camping et de l'auberge afin de se mettre d'accord sur différents points concernant la saison touristique à venir (cartes, menus, divers travaux etc...)

**Camping** : point sur l'avancement des travaux dans les chalets et terrasse de l'espace bar petit déjeuner

**Commune de GOLINHAC**  
**Conseil Municipal : Séance du Vendredi 29 janvier 2021**

**Auberge** : Lecture du courrier de demande d'annulation des redevances janvier et février 2021

**Borne numérique** : sera prochainement installée par La Poste dans l'accueil de la Mairie

**Elagage route du cimetière vers Entraygues** : à compter du 10/02/2021

**Trail de Golin hac** : le projet intercommunal est en cours de réalisation

**Nettoyage du village et fleurissement** : le nettoyage du village au Karcher se poursuit selon la météo et le fleurissement de printemps a été réalisé dernièrement.

Informations diverses du Maire et tour de table permettant à chacun de s'exprimer.

La séance est levée à 23h30.

**Le Maire,**  
**Alexandre BENEZET**